

PLAN PLURIANNUEL POUR LA REUSSITE EN LICENCE **PROJET SOUMIS AU CEVU DU 24 AVRIL 2008**

LES EFFORTS DEJA REALISES A LYON 1

La réussite des étudiant-e-s en Licence est une préoccupation majeure de l'Université Claude Bernard Lyon 1 depuis plusieurs années. Les propositions d'évolutions proposées ici doivent s'intégrer dans le cadre des efforts importants déjà réalisés qu'il convient de rappeler.

Les formations de Licence et Master sont passées au LMD en septembre 2003 et 2004 en deux temps :

- septembre 2003 : 1^{ère} année de Licence ST (devenue STS) et la totalité des 4 mentions de Licence STAPS ;
- septembre 2004 : le reste des cursus de Licence ST et de Master.

Dans ce contexte, nous avons sommes dotés de nombreux outils pour la réussite de nos étudiant-e-s :

- mise en place de **trois portails d'accès pluridisciplinaires en Licence STS** (portail Mathématiques-Informatique, portail Physique-Chimie-Sciences de l'ingénieur, portail Sciences de la vie et de la terre) avec présence de nombreuses UE mutualisées, ou reconnues équivalentes en cas de réorientation entre portails. Ces portails permettent le bon équilibre entre notre souhait d'éviter une spécialisation trop précoce et la volonté des étudiant-e-s de s'orienter vers un champ disciplinaire mais dont ils/elles ont parfois une notion encore vague ;
- **semestrialisation vraie** des études : les unités d'enseignement (UE) des semestres 1 à 4 de la plupart des mentions de licence STS, et des semestres 1 et 2 de toutes les mentions de Licence STAPS sont ouvertes aux deux semestres d'automne et de printemps. Ce dispositif permet aux étudiant-e-s éprouvant des difficultés dès le début de leur cursus de redoubler immédiatement les UE non validées et de ne pas perdre le bénéfice de leurs acquis ;
- création en Licence STS d'UE « **transversales** » communes à toutes les mentions permettant l'acquisition de compétences en informatique et environnement internet, sciences humaines et sociales, anglais, recherche documentaire, mais aussi la pratique du sport et la construction du **projet personnel et professionnel** (rappelons que Lyon 1 est à l'origine des enseignements de Projet Pro en 1984) ;
- création en Licence STAPS d'UE « **transversales** » communes à toutes les mentions permettant l'acquisition de compétences en informatique et environnement internet, anglais, communication (écrite, expression artistique...), droit-économie-gestion, et la connaissance des outils d'encadrement en STAPS (BAFA, secourisme...) ;
- mise en place de 21 **Directeurs des études** en Licence STS (avec page web dédiée¹) et de 4 Directeurs des études en Licence STAPS ;
- mise en place du **tutorat étudiant** tant en STAPS qu'en STS ;

¹ http://www.univ-lyon1.fr/59170062/0/fiche_pagelibre/&RH=

- mise en place depuis 2004 d'un **conseil pédagogique individuel à tous les étudiants de Licence STS lors des inscriptions pédagogiques semestrielles** (septembre et février) réalisé sous forme d'un entretien avec un Directeur des études ou un responsable de mention ou de parcours, permettant de faire le point sur le bilan d'un-e étudiant-e et de le/la guider pour son choix d'UE du semestre débutant. Cette opération, qui mobilise de nombreux enseignants et personnels sur trois jours à chaque semestre, constitue un « point d'étape » semestriel et est réellement un élément fort de notre dispositif d'accompagnement, apprécié des étudiant-e-s ;
- présence de **stages optionnels** intégrés au cursus dans un nombre important de mentions de Licence (Biochimie, Chimie, Informatique, Mécanique-Génie civil...);
- création d'une mention de Licence « Sciences de la réadaptation » adossée à 6 diplômes d'exercice paramédicaux permettant aux étudiant-e-s **l'acquisition d'un double diplôme** et la possibilité de postuler en Master ;
- identification claire de parcours destinés aux étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement (par exemple parcours Physique/Chimie en mentions Chimie et Physique, parcours BGSTU en mention Biologie) ;
- développement par le service PRACTICE de la **plateforme pédagogique numérique SPIRAL** proposant de très nombreuses ressources pour le *e-learning* ; SPIRAL a été de nombreuses fois citée comme un réel atout pour les étudiants², mais a également permis de retenir Lyon 1 parmi les 8 universités européennes les plus novatrices pour le *e-learning* ³ ;
- **modernisation de nombreuses plateformes de travaux pratiques** depuis 1998 grâce au soutien de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes, et à un investissement fort de l'université ;
- mise en place d'une **passerelle vers le semestre 1 du DUT**. Cette passerelle fonctionne depuis plusieurs années déjà en Informatique, Génie civil, Génie électrique et Informatique industrielle, spécialités pour lesquelles une semestrialisation complète existe, et permet l'accueil en janvier d'étudiants de licence STS se réorientant vers un DUT.

Parallèlement à ces actions, réellement intégrées dans le cursus des étudiant-e-s, d'autres complètent l'accompagnement des études en vue de l'insertion professionnelle :

- mise en place d'une Charte des stages et possibilité de réaliser **des stages non obligatoires**, que ce soit dans le champ disciplinaire des études, ou dans un contexte de réorientation ;
- **délivrance effective de l'annexe descriptive au diplôme** ;
- rédaction en cours des **fiches RNCP** (sous l'égide de deux correspondants RNCP et d'un groupe de travail du CEVU) pour tous les diplômes de Lyon 1 ;
- mise en place des épreuves de **certification C2i niveau 1** depuis juin 2006, avec depuis cette année universitaire deux sessions par an afin de faciliter la valorisation des compétences de nos étudiant-e-s de Licence qui sont préparé-e-s à cette certification *via* les enseignements des UE transversales et la mise à leur disposition de ressources d'autoformation ⁴ ;

² <http://spiral.univ-lyon1.fr/>; La Lettre de l'Etudiant, n°879-880, 1^{er} octobre 2007.

³ InnoUniLearning - The Fostering of Innovative eLearning Strategies in Higher Education :

<http://www2.spi.pt/innounilearning/>

⁴ <http://c2i.univ-lyon1.fr/ressources>

- organisation d'épreuves du TOEIC (langue anglaise) à un coût réduit grâce à l'habilitation à faire passer cette épreuve de huit enseignant-e-s du Service commun d'enseignement des langues ;
- actions menées par le **Service d'Orientation et d'Insertion professionnelle des Etudiants (SOIE)**, dont fait partie la Mission Stages : le SOIE assure un accueil quotidien des étudiant-e-s qui travaillent sur leur projet professionnel et organise un certain nombre d'actions centrées sur les poursuites d'études ou sur l'emploi⁵.

Enfin, d'autres actions visent à informer et accompagner mieux les lycéens dans leur choix :

- affichage depuis la rentrée 2007 d'une **offre de formation rénovée sur le site web** de l'Université⁶ ;
- mise en place du « **Portail Lycéens** » destiné à l'information sur les études de premier cycle et sur les modalités d'inscription⁷ ;
- dans le cadre du « Dossier unique » mis en place dès cette année à Lyon 1, adhésion à la procédure d'**Orientation active** ;
- ouverture depuis 1989 de l'**Année Universitaire Préparatoire**, destinée à l'intégration ultérieure en Licence des lycéen-ne-s titulaires d'un baccalauréat S fragile ou titulaires d'un autre type de baccalauréat.

LES LIGNES DIRECTRICES DU PLAN POUR LA REUSSITE EN LICENCE A LYON 1

Le Plan Réussite en Licence a été présenté au CEVU le 4 janvier 2008, a donné lieu à des discussions dans le cadre du Comité de suivi LMD et dans les composantes. Cette étape de concertation a permis de dégager des lignes directrices qui ont été validées au CEVU du 24 avril 2008 (*sous réserve de vote positif*).

L'analyse de notre offre de formation, des outils que nous avons déjà mis en place et que nous venons d'exposer, à la lumière des objectifs du Plan pour la réussite en licence nous permet de conclure que nous n'avons pas besoin de réaliser de grosses modifications de nos maquettes d'habilitation de licence. Nous pensons en effet avoir su éviter les choix trop précoces et les spécialisations excessives. Les seuls ajustements toucheront par exemple à la généralisation des UE de stage ou de préprofessionnalisation. Le volume horaire présentiel annuel, même s'il est en licence encore loin du volume dispensé en IUT, dépasse les 550 heures par an. Notons enfin que nous disposons d'une offre de licences professionnelles déjà riche : 41 licences professionnelles (sur 1438 en France), auxquelles s'ajouteront 4 nouvelles à la rentrée 2008 ; il convient néanmoins très clairement de mieux articuler les L1/L2 à ces licences professionnelles.

Les lignes directrices dégagées toucheront donc essentiellement à d'autres aspects que les maquettes d'habilitation et sont au nombre de 10 :

- 1- **créer un continuum lycée-université** ;
- 2- **permettre une évaluation de chaque étudiant-e de L1 dans le premier mois d'enseignements** ;

⁵ <http://soie.univ-lyon1.fr>

⁶ <http://offre-de-formations.univ-lyon1.fr/>

⁷ <http://lyceens.univ-lyon1.fr/>

- 3- **accroître les formes variées de soutien ou de tutorat ;**
- 4- **prendre un engagement réciproque avec les étudiant-e-s de Licence dans le cadre d'un contrat pédagogique de réussite ;**
- 5- **augmenter les ressources pédagogiques de e-learning ;**
- 6- **faciliter l'accès et la réussite des bacheliers technologiques, voire professionnels, dans des filières courtes post-bac (DUT et licences professionnelles) ;**
- 7- **favoriser les réorientations et passerelles, notamment vers les formations professionnelles courtes ;**
- 8- **accroître les enseignements de préprofessionnalisation, l'acquisition de certifications, l'information autour des métiers, et développer les licences professionnelles ;**
- 9- **reconnaître l'investissement des enseignant-e-s dans toutes ces actions ;**
- 10- **impliquer les étudiant-e-s, dans le tutorat et par leurs actions associatives.**

ACTIONS PROPOSEES DANS LE CADRE D'UN APPEL D'OFFRES

Certaines des actions qui découlent de ces principes sont à mettre en place « en central », comme le contrat pédagogique de réussite ou le développement du tutorat étudiant. D'autres peuvent être plus spécifiques d'une mention de licence, comme la mise en place de soutien dans telle matière ou la création de ressources pédagogiques en ligne. Pour ce second type d'actions, nous allons procéder par le biais d'un appel d'offres, lancé au CEVU du 24 avril. Ainsi, loin de vouloir imposer des actions homogènes aux enseignants-chercheurs, ces derniers seront libres de proposer par UE, par portail de L1, ou par mention, les actions qu'ils jugent nécessaires et pour lesquelles les forces nécessaires peuvent être mobilisées.

Nous ne pouvons donc à ce jour dresser un catalogue exhaustif des actions envisagées, mais d'ores et déjà plusieurs des axes évoqués ci-dessus peuvent être précisés en fonction des réflexions ayant déjà eu lieu.

1- Créer un continuum lycée-université.

- désigner un **enseignant-chercheur « correspondant lycée » dans chaque établissement** du Rhône. Ce correspondant jouera le rôle d'ambassadeur de l'université auprès des enseignants de Sciences et participera aux animations en lien avec l'orientation dans les lycées ;
- travailler avec les enseignant-e-s de lycée sur le **vocabulaire employé en L1** (est-il le même ?), sur l'**articulation programme de Terminale/UE de L1** (n'y a-t-il pas un fossé entre les deux ?), et autour des premiers sujets d'examen de L1 ;
- créer une documentation informative et pédagogique adressée à tous les étudiant-e-s admis-e-s en Licence à l'issue de l'admission *via* Admission Post-Bac ;
- favoriser les **opérations de visite des lycéen-ne-s sur les plateformes de travaux pratiques** ;
- **ouvrir les journées d'information sur les métiers aux enseignant-e-s de lycée** (intégration dans leur plan de formation) ;

- **promouvoir notre offre de formation dans les lycées** *via* des « étudiants-ambassadeurs » qui seront formés à l'utilisation de la mallette de présentation de l'offre de formation. Ces étudiant-e-s pourraient être soit recruté-e-s dans le cadre décret n° 2007-1915 du 26 décembre 2007, soit valider par ce biais une UE de type « engagement-étudiant » ;
- augmenter le nombre de places disponibles en **Année Universitaire Préparatoire** à destination des bachelier-e-s non S en particulier.

2- Permettre une évaluation de chaque étudiant-e de L1 dans le premier mois d'enseignements.

- réintroduire le **contrôle continu en semestres 1 et 2**, voire n'utiliser que cette forme d'évaluation. Cet objectif nécessitera de rendre compatible le bénéfice que doivent nécessairement en tirer les étudiant-e-s (très tôt dans le semestre, positionnement de leurs résultats par rapport aux exigences du cursus) et la surcharge de travail induite pour les enseignants-chercheurs. L'objectif est bien entendu d'offrir aux étudiant-e-s en difficulté à l'issue de cette première évaluation des solutions de remédiation (voir §3).

3- Accroître les formes variées de soutien ou de tutorat.

- recruter parmi les étudiant-e-s **davantage de tuteurs/tutrices**, dans le cadre du décret n° 2007-1915 du 26 décembre 2007. Ceci permettra en particulier d'étendre les heures d'ouverture du tutorat, ou de proposer la correction par les tuteurs/tutrices de devoirs-maison proposés par les enseignant-e-s ;
- proposer, à l'issue des premières évaluations, des **enseignements de soutien en L1** axés sur des problèmes rencontrés de manière récurrente par les étudiant-e-s. Ces séances pourraient le cas échéant être assurées par des enseignant-e-s du second degré, en particulier dans les disciplines déficitaires en enseignants-chercheurs. Alternativement, nous envisagerons pour ces enseignements de soutien la création de « **monitorat d'accompagnement** » offert à des doctorant-e-s (sur le modèle des doctorants-conseil ou des allocataires-moniteurs) ; ces moniteurs d'accompagnement pourraient également participer au processus d'orientation active, en appui aux enseignants-chercheurs ;
- proposer aux étudiant-e-s en échec à l'issue du semestre 1 le « **Semestre de soutien scientifique** » qui a pour objectif de repartir sur de bonnes bases dans un cursus scientifique.

4- Prendre un engagement réciproque avec les étudiant-e-s de Licence dans le cadre d'un contrat pédagogique de réussite.

Nous avons la volonté de faire signer à terme à chaque primo-entrant en L1 un contrat intégrant notamment :

- l'affectation d'un-e enseignant-e référent-e (un-e référent-e pourrait encadrer une quinzaine d'étudiant-e-s) ;
- l'engagement de l'université à fournir des enseignements de soutien ou un tutorat adéquat en cas de difficultés ;
- le point semestriel qui existe actuellement avec un-e conseiller-e pédagogique lors des inscriptions pédagogiques : le choix des inscriptions pédagogiques pour le semestre ferait dorénavant partie intégrante de ce contrat ;

- l'obligation d'assiduité pour l'étudiant-e, faute de quoi il/elle pourrait perdre par exemple le bénéfice de la possibilité d'inscription dans certaines UE du semestre pédagogique suivant lors des inscriptions pédagogiques. Cette disposition nécessitera la mise en place d'outils informatiques de suivi des absences.

5- Augmenter les ressources pédagogiques de e-learning.

- en fonction des projets des enseignant-e-s portant sur le développement de ressources numériques à destination principalement des étudiant-e-s de L1, l'université s'engage à assurer le financement de contrats temporaires pour le développement rapide de ces ressources qui seront disponibles sur la plateforme pédagogique SPIRAL. **Ces ressources devront venir en complément des enseignements présentsiels**, et non en remplacement, puisque nous voulons faire de l'obligation d'assiduité un élément fort du contrat pédagogique université-étudiant-e.

6- Faciliter l'accès et la réussite des bacheliers technologiques, voire professionnels, dans des filières courtes post-bac (DUT et licences professionnelles).

- mettre en place de deux **semestres d'adaptation aux formations technologiques courtes (SAFT)** destinés aux titulaires de baccalauréats technologiques, voire professionnels (le semestre SAFT2 permettra à l'étudiant-e de commencer à se spécialiser dans un secteur d'activité économique : Biologie/chimie, Génie industriel, ou Informatique et secteur tertiaire). Des places en S1 des parcours DUT correspondants seraient offertes à ces étudiant-e-s ;
- offrir aux étudiants issus du dispositif SAFT mais non admis en S1 de DUT la possibilité de suivre des formations de 1 an, qui pourraient être ouvertes dans le cadre d'un DU, et mises en place avec les organisations professionnelles et en partenariat avec les lycées ; elles pourront en particulier répondre à des compétences définies dans un Certificat de Qualification Professionnelle, se dérouleront de préférence en alternance et seront ouvertes à la formation continue ;
- **augmenter les flux des bacheliers technologiques dans les 2 IUT** de l'université. Cette augmentation ne pourra se faire qu'avec la mise en place d'un partenariat avec les lycées du bassin de recrutement et de mesures de lutte contre l'échec. Toutefois, ceci ne sera possible que dans la mesure où le vivier le permettra : l'offre dans les différents départements des IUT de l'académie de Lyon est très surdimensionnée vis-à-vis du vivier de bacs ST disponible. Ainsi l'augmentation de l'accueil des bacs ST en IUT ne pourrait se faire qu'au détriment des effectifs actuellement admis en STS ;
- mise en place d'un **tutorat renforcé destiné aux bacheliers technologiques** pendant les deux premiers semestres du DUT (tutorat étudiant, mise en place d'enseignants-référents, adaptation des formes d'évaluation des compétences) ;

7- Favoriser les réorientations et passerelles, notamment vers les formations professionnelles courtes.

- proposer aux étudiant-e-s en sciences en échec à l'issue du semestre 1 de licence ou DUT un « **Semestre de détermination, ou S2D** » composé d'UE de détermination et d'une UE transversale : ce dispositif a pour vocation d'aider à la réorientation et de permettre aux étudiant-e-s de **rebondir vers des études dans un autre champ disciplinaire** ;

- proposer aux étudiant-e-s en difficulté à l'issue d'un semestre 1 généraliste ou en difficulté dans une formation technologique un « **Semestre de réorientation ou de remédiation vers les formations technologiques (RemForT)** ». Ce cursus permettra à l'étudiant issu d'une filière générale de commencer à se spécialiser dans un champ disciplinaire et à l'étudiant en difficulté dans une formation technologique de redéfinir son projet professionnel tout en acquérant un complément dans les domaines scientifiques et de communication. La spécialisation technologique se fera vers selon 3 grands portails (Biologie/chimie, Génie industriel, Informatique et tertiaire). *Pour une meilleure efficacité pédagogique ce semestre pourra être couplé avec le semestre 2 de la formation SAFT exposée précédemment ;*
- proposer aux étudiant-e-s en STAPS en échec à l'issue du semestre 1 un « **Semestre d'adaptation en Sport** » permettant une réorientation vers une autre formation en relation avec les métiers du sport, par exemple vers un DEUST ;
- créer des « **Semestres-passerelles vers le semestre 3 du DUT, ou S2+** » destinés à des étudiant-e-s de L1 ayant validé au moins 25 ects ou aux étudiant-e-s de 1^{ère} année de Santé. Ce semestre S2+, qui nécessite la mise en place de renforcement de la formation scientifique et technologique, permettra d'acquérir les 35 crédits DUT manquants, et de poursuivre ensuite normalement dans le parcours DUT en S3 et S4 (ce dispositif n'est envisagé que pour certaines spécialités de DUT) ;
- créer des « **Semestres-passerelles vers des licences professionnelles, ou PassPro** », destinés aux étudiant-e-s ayant validé les 60 ects de L1 et ayant déjà le projet de s'orienter vers une licence professionnelle. Ce cursus de deux semestres S3/S4 sera constitué de modules technologiques et d'un stage de 10 semaines minimum en entreprise, en relation avec la licence professionnelle visée ;
- créer des « **Semestres-passerelles vers des licences professionnelles, ou AS Pro** », destinés aux étudiant-e-s ayant validé 60 ects de L1 et suivi un L2. Ce cursus, adossé avec l'Année Spéciale qui conduit au DUT, comprend 900 à 1000h selon les spécialités, et 10 semaines de stage minimum.

8- Accroître les enseignements de préprofessionnalisation, l'acquisition de certifications, l'information autour des métiers, et développer les licences professionnelles.

Cet objectif vise à rendre la licence plus qualifiante non seulement pour la poursuite d'études, mais aussi pour l'insertion professionnelle, que ce soit en facilitant l'accès, au niveau L3, en licence professionnelle, mais aussi en permettant une meilleure reconnaissance de la licence générale par le monde socio-économique :

- organiser chaque année le « **Forum Avenirs Lyon 1** », journée banalisée consacrée à la présentation des secteurs d'activité et des métiers (mini-conférences, stands, permanence de tous les responsables pédagogiques...)
- soutenir la mise en place en L2 d'**enseignements de préprofessionnalisation** (ministages en entreprises, projets tuteurés, intervention d'industriels dans les cursus) ;
- développer des **UE technologiques en L2** permettant à la fois une poursuite en L3 généraliste mais aussi une intégration réussie en Licence professionnelle ;
- généraliser la possibilité de réaliser un **stage inclus dans le cursus généraliste**, principalement en L3 ;

- inciter les étudiant-e-s à se présenter aux **sessions de certification C2i** dès la fin de L1 afin de valoriser leurs compétences lors de la recherche de stages ou d'un emploi ;
- inciter les étudiant-e-s à se présenter aux **sessions de certification du TOEIC** (langue anglaise) et diminuer le coût de cette certification. La réorganisation de l'enseignement des langues sous forme de stages intensifs contribuera à sensibiliser les étudiants-e-s au caractère essentiel de la maîtrise de l'anglais ;
- accroître notre offre, déjà riche, de **licences professionnelles**, dont 85% sont actuellement ouvertes en alternance. Nous souhaitons atteindre 100% d'ici la fin du contrat quadriennal ;
- **développer chez les étudiant-e-s la démarche d'analyse des compétences acquises** à chaque étape du cursus. Nous projetons d'utiliser à Lyon 1 un outil actuellement développé par trois universités françaises : le **Portefeuille d'Expériences et de Compétences** (le PEC). Ce dossier personnel et confidentiel, en constante élaboration, permettra à l'étudiant-e d'analyser l'ensemble de ses acquis, et de les valoriser en termes de connaissances et compétences.

9- Reconnaître l'investissement des enseignants dans toutes ces actions.

La difficulté de la mise en œuvre du plan Licence est liée au fait que les enseignants de Lyon 1, déjà fortement investis dans la mise en place du système LMD, ont peu de disponibilités pour assurer les heures complémentaires nécessaires. Le manque d'enseignant devra être compensé par un appel à d'autres intervenants : moniteurs (déjà évoqué au §3), enseignants des Lycées, vacataires.

Cependant, le plan Licence ne pourra être une réussite que si les enseignants-chercheurs de Lyon 1 s'impliquent largement dans sa mise en œuvre et son exécution. Pour ceci, il est indispensable de reconnaître leur investissement, et notamment instaurant de nouvelles fonctions donnant droit à la Prime pour responsabilités pédagogiques :

- fonction « Lycées » à destination des correspondants-lycées (voir §1) ;
- fonction « création de nouveaux cursus » ;
- fonction « enseignants-référents » (voir §4).

10- Impliquer les étudiants, dans le tutorat et par leurs actions associatives.

La vie étudiante est un élément clef de l'intégration, donc de la réussite des primo-entrants. Les associations étudiantes seront sollicitées pour lutter, aux côtés des personnels de Lyon 1, contre l'isolement, le manque de motivation et l'échec des étudiants de licence. Le sentiment d'appartenance à un établissement doit être fortement développé. Il ouvrira également la porte à un apprentissage de l'affiliation à une communauté, prémices d'une bonne intégration dans le milieu professionnel futur.

L'organisation d'une semaine de rentrée constituera le catalyseur de cette intégration.

Des étudiants seront recrutés pour assurer des tâches d'accueil et d'animation culturelle, scientifique, sportive et sociale.

Nous souhaitons également pouvoir développer une aide psychologique en lien avec la Médecine préventive universitaire.

Il est à noter que dès la publication du plan Licence, nous avons mis en place pour ce semestre trois des actions décrites ci-dessus :

- démarrage du « **Semestre de soutien scientifique** » ;
- ouverture du « **Semestre de détermination** » pour la réorientation dans un autre champ disciplinaire ;
- première édition du « **Forum Avenirs Lyon 1** » : cette manifestation a connu un large succès.

CHIFFRAGE

Le budget de chaque action dépendra de la réponse à l'appel d'offre lancé dès avril 2008, et qui fera l'objet d'un ajustement annuel pour la durée du contrat.

Nous prévoyons pour 2008 de répartir entre les différentes lignes d'action la somme allouée de la façon suivante :

Ligne directrice	Budget prévisionnel 2008
1- créer un continuum lycée-université	
2- permettre une évaluation de chaque étudiant-e de L1 dans le premier mois d'enseignements	
3- accroître les formes variées de soutien ou de tutorat	
4- prendre un engagement réciproque avec les étudiant-e-s de Licence dans le cadre d'un contrat pédagogique de réussite	
5- augmenter les ressources pédagogiques de e-learning	
6- faciliter l'accès et la réussite des bacheliers technologiques, voire professionnels, dans des filières courtes post-bac (DUT et licences professionnelles)	
7- favoriser les réorientations et passerelles, notamment vers les formations professionnelles courtes	
8- accroître les enseignements de préprofessionnalisation, l'acquisition de certifications, l'information autour des métiers, et développer les licences professionnelles	
9- reconnaître l'investissement des enseignant-e-s dans toutes ces actions	
10-impliquer les étudiant-e-s, dans le tutorat et par leurs actions associatives	
TOTAL	

Pour une bonne réalisation de ces actions, le budget devra être progressivement augmenté d'un facteur 3 en 2009, et d'un facteur 5 en 2010, par rapport à la base 2008.

INDICATEURS